



# FRAYSSINET

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### AMENDEMENT ORGANIQUE : VEGEPLAN

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la norme AFNOR NFU 44051

#### 2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

##### A BASE DE :

- \* Tourteaux végétaux et terreau d'écorces de pin compostés
- \* Fumiers de bergerie, bourres de laine
- \* Argile Montmorillonite

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit et composants ne sont pas considérés comme matières dangereuses (RTMDR).

Décomposition thermique avec vapeurs toxiques si le produit est soumis à des températures supérieures à 100°C.

#### 4. PREMIERS SECOURS

- **En cas d'inhalation** : Si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- **En cas de contact avec la peau** : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin.
- **En cas de contact avec les yeux** : Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste.
- **En cas d'ingestion** : Appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction appropriés** : Non combustible. Utiliser un matériau approprié pour cerner le feu.
- **Mesures particulières de prévention** : Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles** : Observer les mesures de protection indiquées dans les autres sections.
- **Mesures après fuite ou déversement** : Recueillir dans un récipient approprié. Eliminer les déchets dans une installation autorisée.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipuler en évitant les dégagements de poussières
- Conserver à l'abri de l'humidité
- Conserver dans des récipients fermés hors utilisation.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Valeurs limites et moyennes d'exposition dans l'atmosphère** : Décret n° 84-1094 du 07/12/1994 : Poussières : alvéolaires = 5 mg/m<sup>3</sup> ; totales = 10 mg / m<sup>3</sup>

**Protection respiratoire** : Eviter l'inhalation prolongée de poussières. Port de masque respiratoire anti-poussière.

**Protection des mains** : Port de gants appropriés.

Laver soigneusement les zones exposées avec eau et savon

**Protection des yeux** : Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection étanches pendant les opérations présentant un risque probable d'exposition.

**Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire ou fumer en utilisant le produit. Ne pas avaler. Conserver en dehors de la portée des enfants.

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Poudre	
Couleur :	Noir	
Odeur :	Terreau	
pH :	6,8	
Point de fusion :	Décomposition thermique avec dégagement de vapeurs (NH <sub>3</sub> , SO <sub>2</sub> ) à partir de 100°C	
Point d'éclair :		Non applicable
Température d'auto inflammation :		Non applicable
Limite d'explosibilité dans l'air :		Non applicable
Solubilité :	Soluble dans l'eau	
Masse volumique :	580 Kg/m <sup>3</sup>	

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité** : Stable dans les conditions normales de température et pression

**Matières à éviter** : Acides forts – Oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux** : Oxyde de sulfate, sulfate d'ammoniaque

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Effets en cas d'inhalation** : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

**Effets en cas de contact avec la peau** : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

**Effets en cas de contact avec les yeux** : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmolements.

**Effets en cas d'ingestion** : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.

#### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

#### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, étiquettes PP et maxi sacs en PP avec sache intérieure PELD).

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : Non réglementé

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Respecter la réglementation en vigueur.

#### 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.